

Le Mot du Maire



Le 28 juillet dernier, s'est tenue une réunion des membres du Conseil municipal. Comme à l'accoutumée, ce « mot du maire » résume les décisions prises par vos élus, au sujet des sept points qui étaient à l'ordre du jour.

En premier lieu, et ce, suite à une demande des services de notre Conseil départemental, nous sommes revenus sur trois dossiers de subventions déposés auprès de cette collectivité.

Nous avons donc délibéré afin d'actualiser l'estimatif des travaux de rénovation de notre église inscrit dans notre demande de subvention 2025. Ce coût de restauration a, en effet, été réévalué à hauteur de 1,4 million d'euros hors taxes.

Dans le même temps, nous avons demandé à ce que l'entièreté de la subvention obtenue en 2023 soit affectée uniquement à notre église, exception faite du parvis, pour lequel une demande ultérieure sera effectuée.

De la même façon, nous avons réaffecté notre demande de subvention pour l'achat d'un véhicule électrique pour la police rurale, sur un autre dispositif d'aide de notre Conseil départemental.

Toujours concernant notre église – pour laquelle un permis de construire a été déposé le 1^{er} juillet dernier - nous avons sollicité l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à hauteur de 420.000 €.

Dans un tout autre domaine, nous avons fait un choix entre les deux sociétés ayant répondu à notre marché public de fourniture de repas pour la cantine scolaire. C'est la proposition de l'entreprise Terres de Cuisine, située à Rognonas, que nous avons retenue, comprenant des produits locaux et 50 % de produits biologiques (en valeur d'achat). Ce marché d'un an (reconductible deux fois) débutera le 1^{er} septembre prochain. Les prix TTC des repas facturés à la mairie seront de 4,03 € pour la maternelle, 4,35 € pour l'élémentaire et 5,12 € pour un adulte.

Parmi les autres délibérations, nous avons élu Mme Karine TELL en tant que déléguée municipale suppléante auprès du Relais Petite Enfance.

D'autre part, pour les besoins de la Trésorerie de Châteaurenard, nous avons rappelé les conditions d'octroi des bons cadeaux aux agents municipaux.

Enfin, nous avons fait une proposition de répartition, entre les treize communes membres, des sièges du conseil communautaire pour le prochain mandat. Notre commune, au vu de sa démographie, ne pourra, quoi qu'il en soit, pas bénéficier de plus d'un siège. Il est loin le temps où toutes les communes avaient le même nombre de voix ...

Ainsi s'achève ce « mot du maire » estival. Je vous souhaite une excellente rentrée et vous donne rendez-vous le samedi 6 septembre prochain, pour notre forum des associations.



Verquières, le 22 août 2025